

Grille CCN - 11 applicable au 1er Août 2026
(Commerce de détail alimentaire non spécialisé – IDCC : 1505)

Grille de salaire minimum mensuel garanti pour un salarié à temps complet
(35 heures par semaine, soit 151,67 heures par mois)

<u>Niveaux dans la classification</u>	<u>Taux horaire</u>	<u>Salaire de base pour 151,67h</u>
Employé		
E1 - Employé de Commerce (6 premiers mois)	12,3100€	1 867,06 €
E2 - Employé de Commerce (plus de 6 mois d'ancienneté)	12,3100€	1 867,06 €
E3 - Employé de Commerce	12,3100€	1 867,06 €
E4 – Employé de Commerce / Vendeur / Employé de boucherie	12,5490€	1 903,31 €
E5 - Employé de Commerce / Vendeur Conseil / Employé de boucherie	12,6360€	1 916,50 €
E6 - Employé de Commerce / Employé principal / Boucher	12,9384€	1 962,37 €
E7 - Employé de Commerce / Employé principal confirmé / Boucher qualifié	13,0370€	1 977,32 €
Agent de Maîtrise		
AM1 - Adjoint au responsable de magasin / Manager d'unité commerciale / Chef boucher	16,2153€	2 459,37 €
AM2 - Adjoint au responsable de magasin / Manager d'unité commerciale / Chef boucher	16,4920€	2 501,34 €
Cadre		
C1 – Directeur de magasin	20,1681€	3 058,90 €
C2 – Directeur de magasin	22,3420€	3 388,61 €

Salariés au forfait jours

Niveau	Salaire minimum annuel garanti pour 217 jours, en euros	
	Au titre des 36 premiers mois en forfait jours	Après 36 mois
C1 – Directeur de magasin	38176	38329
C2 – Directeur de magasin	42085	43348